

## **OÙ VA LE MOUVEMENT SYNDICAL...**

Historiquement, les travailleurs ont construit des syndicats pour assumer la défense de ce que Robert Bothereau avait continué d'appeler: de leurs intérêts particuliers. En France, une telle démarche a conduit à l'adoption en 1906 de la Charte d'Amiens qui affirme «*la reconnaissance de la lutte des classes*» et la nécessité de l'indépendance vis-à-vis, notamment, des partis politiques.

Face à cette reconnaissance de la «*lutte des classes*», la hiérarchie catholique a opposé l'idéologie du bien commun et, avec le concours du patronat, construit des syndicats (jaunes !) chrétiens afin de contrer l'influence de la C.G.T. Après la dernière guerre mondiale, la main mise des staliniens sur la C.G.T. a conduit à une troisième scission et à la construction de la C.G.T.F.O. qui se voulait l'héritière légitime de la «*vieille C.G.T.*».

Sur le plan international la rupture avec la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) inféodée à Staline a été consommée avec la constitution de la *Confédération Internationale des Syndicats Libres* (CISL) dont la C.G.T.F.O. est membre fondateur.

Aujourd'hui, certains rêvent à nouveau d'un «*ordre mondial*». En dépit de la résistance des Peuples mais avec la complicité des appareils dirigeants des organisations ouvrières ou dites «*démocratiques*», «*l'ordre nouveau*» corporatiste et totalitaire se met, notamment en Europe, progressivement en place. Et c'est ainsi que les bureaucrates dirigeants de la C.I.S.L. et de la C.M.T. (Chrétiens) se sont mis d'accord pour construire la *Confédération Syndicale Internationale* (CSI) qui ne sera pas autre chose qu'un instrument au service d'un «*ordre*» mondial capitaliste et totalitaire.

Parallèlement, les ex-domestiques de Staline se sont proposés comme entremetteurs pour obtenir l'autodestruction de ce qui reste de l'ancienne F.S.M. **(1)**.

Quant au caractère du nouveau machin international, une lecture même sommaire du projet de statuts est particulièrement éclairante... Qu'on en juge: la déclaration de principes annonce la couleur. Il ne s'agit pas de défendre des intérêts particuliers mais de «*l'urgente nécessité de transformer les structures et les relations sociales, économiques et politiques... Elle assume la tâche de combattre la pauvreté, la faim, l'exploitation, l'oppression et l'inégalité par le biais de l'action internationale que réclament les conditions de l'économie globalisée tout comme elle assume la tâche de lutter pour la gouvernance démocratique de cette économie*».

Pour ce faire, la nouvelle organisation se propose: «*d'être une force de contrepuissance dans l'économie mondiale, engagée à assurer une juste distribution des richesses et des revenus au sein des pays et entre eux, la protection de l'environnement, l'accès universel aux biens et services publics, une protection sociale intégrale, l'apprentissage tout au long de la vie et des occasions de travail décent pour toutes et tous... Elle développera des liens et une coopération avec d'autres organisations de la société civile et groupements politiques*»...

Quant à l'organisation des travaux des congrès on est très loin de l'exercice de la démocratie ouvrière. L'article VII stipule entre autre: «*Le/la secrétaire général(e) aura le droit de prendre la parole chaque fois qu'il/elle le désire... Si le/la président(e) estime qu'il n'y a pas de divergence d'opinion quant au fonds, il lui sera loisible de prononcer la clôture du débat... Le/la présidence) pourra inviter un(e) orateur/trice à regagner sa place si les observations de ce/cette dernier(ère) ne rentrent pas dans le cadre du sujet discuté...*».

**(1)** Aux dernières nouvelles, le moustachu n'étant plus là, la besogne d'autodestruction de la F.S.M. s'avère plus ardue que prévue et le petit Bernard Thibault et ses acolytes se heurteraient à de fortes résistances.

Enfin, l'article IV prévoit que: «Le Conseil général a le droit de suspendre et le Congrès a le droit d'exclure toute organisation affiliée qu'ils jugent coupable d'infraction aux présents statuts ou d'actions contraires aux intérêts de la Confédération, ou d'inaction».

La messe est dite et ceux qui, à l'instar des responsables de ma propre organisation syndicale (la C.G.T.F.O.) rêvent d'un strapontin dans le nouveau machin international corporatiste et totalitaire feraient bien d'y réfléchir à deux fois indépendamment des motivations de ceux qui acceptent de collaborer à l'édification d'un système totalitaire, celui-ci obéit nécessairement à sa propre logique, alors...

A quand la nuit des longs couteaux?

**Alexandre HEBERT.**

-----

## **L'IMPERATIF DE RESISTANCE ET DE MOBILISATION...**

*La Fédération Syndicaliste Force-Ouvrière de la Communication (ancienne Fédération des P.T.T.) a tenu son Congrès à Paris du 12 au 15 septembre 2006.*

*Constatons avec satisfaction qu'en dépit du changement de sigle et en dépit du poids de la propagande habile anti-syndicale et anti-ouvrière les «postiers» demeurent fidèles à leur tradition.*

*Pour avoir moi-même participé au lendemain de la dernière guerre mondiale au combat contre la main mise des totalitaires staliniens sur la C.G.T., je peux témoigner que les postiers et les cheminots ont joué un rôle essentiel et d'avant-garde dans ce combat qui devait aboutir à la création de la C.G.T.F.O. et, un peu plus tard, de la C.I.S.L.*

*Lors de leur congrès, les postiers ont adopté une résolution générale qui tranche heureusement avec les idées à la mode, sur notamment le ralliement à l'idéologie de «l'économie globalisée». Cette résolution se termine par l'affirmation de l'impératif de «résistance et de mobilisation». Reste à en définir les modalités.*

**A.H.**

### **Résolution générale (extraits)**

Le 20ème Congrès de la *Fédération Syndicaliste Force-Ouvrière de la Communication* s'est réuni à Paris du 12 au 15 septembre 2006.

En ce centième anniversaire de la Charte d'Amiens, il constate que les principes énoncés dans le texte fondateur du syndicalisme libre et indépendant conservent toute leur pertinence. Alors qu'avec le néolibéralisme dominant, l'antagonisme entre travail et capital s'exacerbe, le Congrès estime que la «*double besogne*» de revendication quotidienne et de transformation future définie à Amiens est plus actuelle que jamais.

Cette conception dépasse les pratiques axées sur la seule contestation ainsi que celles qui se contentent d'accompagner les choix gouvernementaux et patronaux. C'est au syndicalisme et à lui seul qu'il incombe de définir son rôle et ses modes de fonctionnement. Le Congrès rejette les préconisations formulées dans les rapports Chertier et Hadas-Lebel qui fragilisent le droit syndical, remettent en cause la représentativité et restreignent la liberté de négocier et de contractualiser.

Le Congrès demande l'abrogation des dispositions de la loi sur le dialogue social qui inversent la hiérarchie des normes, effaçant ainsi le principe de faveur et frayant la voie aux accords dérogatoires du Code du Travail. Il réaffirme son attachement à la négociation collective de branche, complément naturel de la négociation interprofessionnelle.

Le Congrès réclame le retrait des articles de la même loi qui induisent des regroupements syndicaux forcés. Sans pluralisme syndical, il n'y a pas de démocratie sociale. La libre adhésion au syndicat de son choix est un principe constitutionnel. Cette adhésion ne pourra en aucune façon être assimilée à une cotisation sociale.

Le Congrès rejette la colégislation comme la cogestion. Il considère que la légitimité et l'efficacité de la démarche conventionnelle impliquent la reconnaissance des fonctions distinctes remplies par les syndicats, le patronat, le Gouvernement et la représentation nationale.

Le Congrès s'oppose à la mise en œuvre de critères de représentativité qui poussent soit à la confusion

des genres, en s'alignant sur les scrutins prud'homaux, soit à l'exclusion par refus de comptabiliser les syndicats de fonctionnaires. Seules les élections générales à la Sécurité Sociale sont à même de dégager des résultats tangibles en matière de représentativité interprofessionnelle. En outre, il est inadmissible que les organisations patronales envisagent de se soustraire à la mesure de leur poids électoral respectif.

Le Congrès rappelle que le droit de grève est inaliénable. Il dénonce les subterfuges visant à la restreindre, par le biais de l'instauration d'un service minimum ou l'obligation d'une consultation obligatoire des salariés. Pouvoirs publics et patronat doivent comprendre que la concertation et la négociation sont les seuls moyens de «*prévention*» et «*d'alarme*» qui vaillent.

Liberté et indépendance syndicales ne peuvent s'épanouir qu'en démocratie. Le Congrès est convaincu que les valeurs spécifiques de la République Française confèrent des garanties supplémentaires à cette exigence de base. Liberté, Egalité, Fraternité, mais aussi Laïcité, unicité et indivisibilité doivent être défendues contre leurs remises en cause ouvertes ou insidieuses; et ce conformément aux statuts de la Confédération C.G.T.F.O. qui stipulent que «*le mouvement syndical des travailleurs ne peut s'isoler dans la Nation*»...

... Face à la mondialisation libérale, le renforcement du syndicalisme international est une nécessité. Ce syndicalisme doit, dans le respect des identités de chacun, s'imposer comme une force de revendication, de mobilisation et de négociation. Prétendre le cantonner à des fonctions d'expertise ou de groupe de pression est contraire à sa vocation.

Le Congrès ne saurait accepter, au plan international, les formes de regroupement qu'il rejette en France. Il récuse les modalités prévues pour la constitution de la future confédération syndicale internationale. Si des adhérents de la CMT veulent rejoindre la CISL, ils seront les bienvenus pour peu qu'ils acceptent les principes fondateurs, dont la laïcité, sur lesquels est construite la CISL. Une fusion introduisant des idées d'inspiration confessionnelles mènerait à un fractionnement et à un affaiblissement du mouvement syndical international...

... Le Congrès déplore l'alignement persistant des gouvernements européens sur l'idéologie libérale. Il exige le contrôle démocratique de la Banque Centrale Européenne et une réorientation de la politique monétaire axée sur la croissance et l'emploi. Il réitère sa demande de renégociation du pacte de stabilité et dénonce la poursuite obstinée de la stratégie de Lisbonne. Celle-ci rompt le pacte social républicain scellé en 1945 sur les bases du programme du Conseil National de la Résistance...

... Au plan national, le Congrès condamne la casse systématique du droit du travail entamée depuis des années, synonyme de précarité et de flexibilité...

...Le Congrès rappelle que le système paritaire de l'assurance chômage a été créé grâce à Force-Ouvrière en 1958. Son étatisation comme sa privation sont inacceptables. Si l'efficacité commande de favoriser, pour les usagers, les liens entre l'ANPE et l'UNEDIC, le Congrès dénonce les tentatives de fusion des deux organismes. Mécanismes d'indemnisation du chômage et procédures de recherche d'emploi doivent demeurer distincts. De surcroît, il est impératif de mettre fin aux empiètements des sociétés d'intérim sur le service public de l'emploi. En tout état de cause, l'allocation chômage est un droit qu'on ne peut assortir de mesures culpabilisantes pour les demandeurs d'emploi.

Les politiques économiques fondées sur le monétarisme ont accentué le chômage au lieu de le faire reculer. Le Congrès est convaincu que seule une relance par la consommation est en mesure de dynamiser la croissance et l'emploi. Ce cercle vertueux ne pourra s'amorcer et se développer qu'avec une augmentation générale des salaires, des pensions et retraites, des allocations et minima sociaux...

La loi dite Fillon de 2003 sur les retraites, outre le fait qu'elle ne répond pas au problème de financement (déséquilibre de la pyramide des âges, aggravation du chômage, exonérations patronales), détériore les conditions de départ à la retraite. Le Congrès réaffirme que la solution réside dans une meilleure affectation de la richesse nationale, détournée depuis 25 ans par les revenus du capital au détriment de ceux du travail. Dès lors, l'assiette des cotisations doit être élargie de la masse salariale à la valeur ajoutée, qu'il s'agisse des bénéfices des entreprises ou des revenus spéculatifs. Dans ce contexte, la proposition patronale consistant à faire supporter les cotisations sociales aux seuls salariés est une véritable provocation indigne et irresponsable.

Au-delà des problèmes d'ordre comptable, il importe que le principe de la répartition, d'essence républicaine, soit inscrit dans la Constitution. Les mesures qui réduisent le montant des retraites tout en allongeant la durée de cotisation devront être supprimées. Le Congrès exige notamment le retour aux 37,5 annuités de cotisation dans le public comme dans le privé, le maintien de la possibilité de partir à la retraite à 60 ans, le retour à l'indexation des retraites sur les salaires, la prise en compte de la rémunération globale dans la liquidation des retraites, le maintien des pensions de reversion sans condition de ressources avec relèvement du taux à 66%. Le minimum de pension doit être revalorisé et le coût du rachat des années d'étude être revu à la baisse...

En ce qui concerne les retraites des postiers, le Congrès exige le maintien d'une retraite à taux plein dans le cadre du Code des Pensions civiles et militaires.

S'agissant des postes et des télécommunications, le Congrès réaffirme son attachement au service public et invite l'Etat à ne pas oublier qu'elles concourent, au même titre que la santé, l'énergie, l'éducation, la sécurité ou les transports, à satisfaire les besoins vitaux de la population. Elles contribuent à assurer la vocation sociale et égalitaire de la République.

En conséquence, le Congrès dénonce solennellement la privatisation de France Télécom et l'abandon de ses missions de service public. Il met en garde contre toute remise en cause des garanties statutaires des fonctionnaires de France Télécom, notamment en matière de sécurité de l'emploi...

Le Congrès réclame l'aboutissement rapide des négociations de la convention collective de la branche postale. Cette dernière devra édicter un socle de garanties minimales pour les salariés du secteur particulièrement exposés en termes de conditions de travail et d'emploi. Un secteur où règne une concurrence effrénée conduisant à un dumping social inacceptable.

Le Congrès exprime son opposition résolue à la privatisation de la Poste, qu'elle soit partielle ou totale. Il s'insurge contre la désinformation laissant croire que la libéralisation complète du courrier envisagée en 2009 est inéluctable. Il exige le maintien du réseau d'établissements propre à la Poste sur l'ensemble du territoire.

Le Congrès invite le Bureau Fédéral à entreprendre une campagne d'information et de mobilisation auprès du personnel, des usagers et des élus, afin de faire barrage à la nouvelle offensive de la Commission Européenne. Il mandate le Bureau fédéral national pour prendre toute disposition nécessaire, en concertation avec les autres syndicats, pour organiser l'action la plus large des personnels, y compris par la grève, contre toute tentative de privatisation et de remise en cause du statut...

... Alors que s'impose l'impératif de résistance et de mobilisation, le Congrès encourage la Fédération à poursuivre sa tâche de syndicalisation, d'information et de formation auprès des salariés, quel que soit leur statut, afin de les rassembler sur les valeurs et les revendications de la C.G.T.Force-Ouvrière.

## EN VRAC

-----  
*Appuyez-vous sur les principes, ils finiront bien par céder.*  
Oscar WILDE

### Rien n'est sacré...

...Tout peut se dire. Voilà le titre d'un bouquin de Raoul Vaneigem publié en 2003 dont on a l'impression qu'il s'est heurté au mur du silence. Il faut reconnaître qu'il dérange. «*Le combat contre la tyrannie, dont se prévaut la liberté de parole et de pensée, est un leurre si le citoyen n'apprend pas à repérer et à distinguer dans les informations dont il a les yeux et les oreilles chaque jour encombrés, à quelles conjurations d'intérêts elles obéissent ou, du moins, comment elles sont ordonnées, gouvernées, déformées*» (1). «*Le blasphème est le résidu d'un totalitarisme religieux incompatible avec le progrès humain. Il n'a guère plus de sens dans une société laïque que n'en aurait aujourd'hui l'attouchement des écrouelles par quelque descendant des rois de France*» (2).

Plus une affirmation que les imbéciles se montrent incapables de comprendre: «*Tolérer toutes les idées n'est pas les cautionner*» (3).

J'avoue tout de même craindre qu'il ne tombe dans l'angélisme quand il soutient: «*Les pensées haineuses périment de leur propre venin. Laissez-les s'exprimer et elles se condamneront d'elles-mêmes...*» (4). Il m'est difficile d'imaginer que la connerie peut disparaître sans la combattre, même au niveau des idées. Pour qu'elle disparaisse, il faut aussi faire disparaître les raisons qui la produisent, or, ces raisons sont appuyées sur des forces sociales qui ne se feront pas hara-kiri pour nous faire plaisir. Toutefois, malgré l'idéalisme d'ancien situationniste de son auteur, ce bouquin vaut la peine d'être connu, car il contient de nombreuses positions globalement proches des nôtres.

### Miracle à la Salette

A l'occasion du décès d'un de leurs (et de nos) camarades, Albert Royer, les copains de la *Fédération de l'Isère de la Libre Pensée* ont publié de nouveau son étude sur le «*miracle de la Salette*» dans le numéro d'août de leur périodique (5). C'est le pied.

La Salette est un petit patelin (aujourd'hui 70 habitants) de la circonscription de Grenoble, au sud-sud-est de la ville. Il y advint que le 19 septembre 1846, deux jeunes paysans, une gamine de 14 ans et un gamin de 11 ans, redescendant des pâturages, affirmèrent qu'une inconnue leur était apparue et leur avait parlé. Elle prétendit être la «*sainte vierge*». L'évêché de Grenoble informé finit par conclure rapidement au miracle.

Tout de suite, des prêtres firent part de leur désaccord. L'archevêque de Lyon interdit aux curés de son diocèse d'en parler en chaire. En 1851, deux abbés grenoblois allèrent à Rome pour parler du «*miracle*» au pape Pie IX qui les rabroua en s'écriant: «*Ce que vous dites est un monde de stupidités à jeter aux papiers sales*». Il changea d'opinion l'année suivante car le pèlerinage rapportât 300.000 francs par an.

Le Curé de Villeurbanne publia un bouquin où il dénonçait la supercherie. Ce serait une demoiselle

(1) Raoul VANEIGEM, *Rien n'est sacré, tout peut se dire*, La Découverte, Paris 2003.

(2) Ibid., 19

(3) Ibid., 20

(4) Ibid, 29

(5) Abert ROYER, *L'apparition de la vierge à la Salette : une supercherie qui a la vie dure*, in *Libre Pensée* 38 - n°40, août 2006.

bigote et assez excentrique qui aurait monté le coup. Ladite attaque le curé en diffamation. Elle fut déboutée en première instance et en appel. Malgré ces déboires juridiques Rome et Grenoble continuèrent à soutenir la thèse du miracle. Tous les ans environ 200.000 pèlerins imbéciles heureux grimpent à 1.700 mètres pour faire leurs dévotions. C'est leur problème. Toutefois, des travaux d'adduction d'eau ont été nécessaires et le conseil général de l'Isère en a payé environ 60%!!!

## NOUVELLES DU FRONT

**Place Ducon:** Les minoritaires UMP et UDF du conseil municipal de Paris ayant proposé que le parvis de Notre-Dame soit désormais appelé «*Place Jean-Paul II*», le pourri d'actuel maire de Paris, craignant des retombées électorales négatives s'il refusait a fait voter les élus socialistes pour la proposition qui a bien entendu été adoptée à une forte majorité. Seuls les communistes et les écologistes ont voté contre. La *Libre Pensée* et d'autres organisations ont justement appelé à une manifestation devant l'hôtel de ville pour protester contre cette atteinte à la laïcité institutionnelle. Toutefois, les copains, si vous voulez bien m'autoriser un petit conseil, évitez de gueuler: «*Le maire est un enculé*».

**Dopage:** Vous étiez encore me reprocher de vous ennuyer avec ma passion coupable pour les courses cyclistes professionnelles. Il faut dire que cette année le Tour a démarré, comme on dit dans le jargon des coureurs, sur les chapeaux de roues. Surtout par une manipulation vérolée. «On» a fait connaître un rapport de la police espagnole relatif à une enquête sur le dopage dans plusieurs équipes professionnelles. Aussitôt les financiers qui dirigent les équipes ont exigé que les suspects soient interdits de départ pour des raisons «*morales*» cela va de soi. Et le directeur de la course, Jean-Marie Leblanc, en a rajouté une couche, la larme à l'œil. Lui qui a couru le tour il y a une trentaine d'années, ne va tout de même pas essayer de nous faire croire qu'il a grimpé les cols des Alpes et des Pyrénées à l'eau minérale...

Les journalistes spécialisés de «*L'Equipe*» se sont comportés comme des salauds. Ils n'avaient certainement pas regardé les auditions de la commission parlementaire sur l'affaire d'Outreau puisqu'ils ont recommencé les mêmes ignominies que leurs confrères. A ma connaissance, un seul individu connu a eu une attitude digne, Laurent Fignon qui a fait observer qu'on ignorait la présomption d'innocence. Toutes les Fédérations sportives ont délégué de l'Etat pour s'organiser, se gérer...et faire la loi en leur sein. Toutes ont de ce fait des structures de type corporatiste, donc fascisantes. Ceci explique pas mal de choses qui échappent aux non-initiés.

-----

«*L'ANARCHO-SYNDICALISTE*»

19, rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n°: 25 euros

Abonnement de soutien: 35 euros

Verser à Mme PESTEL-HEBERT

CCP: 515-14C Nantes; 19, rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de *L'Anarcho-Syndicaliste*

Directeur: Alexandre HEBERT

-----